

La SRR et ses bateaux patrimoniaux.

Indépendamment de ses archives (déposées aux archives de Rennes) et de nombreux objets (conservés à la SRR ou déposés au Musée de Bretagne qui conserve également deux embarcations historiques, *Viviane* et *Erlangen*), la SRR possède aujourd'hui cinq embarcations patrimoniales (avec leurs avirons et les apparaux) qui, pour la plupart, sont documentées :

- Ville de Rennes* (restaurée) inscrite sur la liste des bateaux patrimoniaux et, partant, inaliénable
- Fleur d'ajonc* (restaurée)
- Canoë Rivière* (restauré)
- Hirondelle* (restauré)
- Périssoire de plage (restaurée)

auxquelles il faut ajouter une machine à ramer pour l'initiation (complète), et *Cigogne* (restauré), le canoë-skiff Llante (en état), et *Nil* (à restaurer) qui appartiennent respectivement à Max Patay, Olivier Llante et Michel Bellion, ainsi qu' *Anatole* et la triplète *Michel Jaffrezic* appartenant à des rameurs du club.

Au-delà de la présentation générale de la problématique (cf. <http://www.botrel-jean-francois.com/Patrimoine.html>), l'objet de la présente note est de permettre à la SRR de mieux appréhender ce qui est une originalité et une richesse, mais représente également des contraintes et un défi.

Originalité et richesse : La SRR est un des rares clubs d'aviron français à s'être soucié de conserver des embarcations anciennes, ce qui lui a valu d'accueillir, en décembre 2018, un séminaire du Carré des canotiers. Il s'agit de bateaux représentatifs de l'histoire de l'aviron et qui pour certains ont une riche histoire (cf. *Cigogne*). Leur évolution sur la Vilaine a attiré l'attention (cf. la couverture par les médias de la parade nautique de septembre 2017, le reportage sur *Cigogne* sur FR3, etc.)

Contraintes : Les embarcations anciennes occupent de la place, mais ne sortent pas fréquemment. Elles nécessitent un entretien régulier et, pour certaines, des travaux de restauration. Seules quelques membres de la SRR sont sensibilisés à l'intérêt qu'il y a à conserver un tel patrimoine, par ailleurs peu connu. Il faut veiller à assurer la pérennité de cet intérêt. Il faudrait disposer d'un chariot de mise à l'eau adapté (permettant d'éviter les chocs lors des manipulations). Certains autres bateaux pourraient être considérés comme patrimoniaux (*Duchesse Anne* (1971), *Gourener* (1973), par exemple)

Perspectives : La récupération du fleuve Vilaine dans la traversée de Rennes (par la Ville de Rennes) et en aval (par Rennes Métropole) devrait entraîner une utilisation plus fréquente de son cours pour des activités diverses (cf. la parade de 2017 et la sollicitation de la ville pour une nouvelle édition, le défilé aux flambeaux, etc.). On peut penser/espérer que la présence ancienne des activités nautiques sur la Vilaine et de la construction nautique sur des berges fera l'objet d'une mise en valeur dans le prolongement de l'exposition *Histoire d'eaux* à l'écomusée de la Bintinais (2018).

Propositions visant à faire vivre et pérenniser notre patrimoine :

Au-delà des sorties épisodiques qu'on peut observer (comme à l'occasion de la fête de fin d'année), on pourrait :

- assurer la présence d'un canoë français lors des journées Portes ouvertes ou aux manifestations du quartier Baud-Chardonnet
- utiliser *Fleur d'ajonc* pour l'initiation à la pointe
- organiser une ou plusieurs journées patrimoine permettant aux adhérents (une quinzaine à chaque séance) de découvrir d'autres sensations et d'anciennes façons de ramer (notamment en pointe).
- participer à des rencontres d'embarcations anciennes, comme cela fut le cas à Brest 2008 ou à Cenon (Régate 1900 de 2016 et 2018) ou Joinville (Régate 1900 de 2015) mais aussi pour des randonnées (comme pour Manche Océan en 2008 ou le Blavet)
- proposer l'utilisation de *Fleur d'ajonc* et d'un des canoës français pour des randonnées à partir de Rennes ou pour la Manche-Océan (comme en 2008)
- proposer les canoës français (notamment *Cigogne* qui est particulièrement stable) pour des photos originales (cf. photos de mariés)
- inscrire de nouvelles embarcations au patrimoine nautique
- refaire Paris-Rennes à l'aviron (cf. *Rennes-sur-Vilaine*, p. 159-161)
- adhérer en tant que club au Carré des canotiers
- explorer la possibilité d'obtenir de la ville de Rennes un local pour entreposer certains de ces bateaux
- donner ou mettre en dépôt les bateaux patrimoniaux dont la SRR n'aurait pas l'utilisation ou dont elle ne pourrait pas assurer la restauration.

Recommandations : Le stockage devrait se faire dans un lieu légèrement humide, sans variation importante de température.

Les sorties sur l'eau requièrent de la part des équipages un soin particulier de l'embarcation et de l'accastillage, à partir d'un check liste des points à contrôler avant et après chaque sortie (vernis cloqué, gerces, serrage d'accastillage défailant, etc.). Il conviendrait de noter sur un carnet d'entretien dédié à chaque embarcation les problèmes rencontrés et les réparations effectuées.

Rennes, 20-X- 2022

J.-F. Botrel